

GTMA

Compte rendu de la réunion du 5 novembre 2019 Secrétariat permanent CTC

Présents :

Aurélié Hannedouche (SMA) ; Catherine Delpuch (Région Nouvelle-Aquitaine) ; Aude Chandoné (Grands Formats) ; Mathieu Gauffré (Conservatoires de France) ; Armonie Lesobre (FNEIJMA) ; Michel Valéra (FNEIJMA) ; Bénédicte Le Pennec (Le FAR) ; Marina Parks (RMAN) ; Sandrine Mandeville (RMAN) ; Chloé Le Bail (culture Bars-Bar) ; Paul Toudic (Occitanie-en-Scène) ; Nadège Staebler (Occitanie-en-Scène) ; Valérie Bruas (DRAC Occitanie) ; Fabrice Hubert (Arts vivants et départements) ; Lucas Blaya (Région Normandie) ; Véra Bezsonoff (Fédélima) ; Marie-José Sallaber (IRMA) ; Isabelle Lazzarini (DRAC Ile-de-France) ; Thibaut Losson (DRAC Ile-de-France) ; Gaspard Cazin (DRAC Ile-de-France) ; Anne-Claire Rocton (SICA/DGCA) ; Dominique Muller (DM/DGCA) ; Elise Gouhot (DM/DGCA) ; Marina Watremez (DM/DGCA).

Marina Watremez (DGCA) explique que l'ordre du jour ne pourra être respecté car Philippe Berthelot ne peut être présent cet après-midi pour le point d'étape relatif à l'étude en cours sur les pratiques en amateur. D'un commun accord entre les membres présents, le point est reporté au 11 décembre après-midi, un GTMA étant déjà organisé le matin.

Elle signale que certains membres ou invités à ce GTMA se sont excusés : Michel Vié (invité), Vianney Marzin (invité), Chantal de Romance (membre), Frédéric Lombard (membre).

Marie José Sallaber (IRMA) signale qu'elle sera remplacée par Fabrice Borry sur les questions territoriales à compter de 2020.

La FNEIJMA et la DGCA sont conjointement en charge du compte rendu de cette séance.

1) Observation et évaluation nationale des contrats régionaux de filière musiques actuelles (CDFR)

Marina Watremez (DGCA) signale que malgré ce qui était convenu lors du précédent GTMA (voir compte-rendu), il n'y a eu aucun retour des régions concernées sur les documents envoyés en septembre 2019 à la suite des remarques formulées lors du GTMA du mois de juin. Les parties prenantes des CRDF présentes à la réunion sont donc invitées à s'exprimer sur les documents qu'ils ont reçus.

Valérie Bruas (DRAC Occitanie) indique que la question de l'évaluation a été évacuée par le comité stratégique du CRDF Occitanie. Elle fait état de difficultés dues au manque de moyens et de ressources humaines dédiées. Le document présenté est très bien, mais elle n'a pas de critères à proposer à ce stade. Le manque de personnel dédié au CRDF est selon elle un frein pour ces échanges.

Anne-Claire Rocton (DGCA) l'interroge sur ce qui est évoqué dans le comité stratégique.

Valérie Bruas (DRAC Occitanie) explique alors que le comité stratégique définit les axes de travail et les appels à projets. Le dernier comité stratégique ne s'est pas bien passé du fait du CNV. Bien sûr, une évaluation est faite, mais elle n'est pas forcément posée comme telle.

Nadège Staebler (Occitanie-en-Scène) complète en expliquant que l'évaluation est faite de manière empirique mais dès lors qu'il n'y a pas de moyens dédiés à cela c'est compliqué. Dans le contrat signé en Occitanie, l'évaluation fait partie des axes, mais elle est mise de côté. En effet, le choix qui a été fait est de financer les acteurs de la filière et non les réseaux qui l'animent. Octopus et Occitanie en scène n'ont pas les moyens d'observer. Elle indique que les partenaires ne mettent pas de salarié dédié sur cet axe alors que c'est nécessaire. L'évaluation est effectivement inscrite dans les conventions

État/DRAC/Région, mais elle n'est pas mise en place.

Isabelle Lazzarini (DRAC Île-de-France) ne comprend pas pourquoi cet axe est évacué.

Nadège Staebler (Occitanie-en-Scène) répond qu'en l'absence de moyens dédiés, ils ne font pas d'observation dans le cadre du CRDF.

Valérie Bruas (DRAC Occitanie) précise que les partenaires financiers du CRDF en Occitanie ne sont pas favorables à mettre des moyens dédiés sur cet aspect.

Isabelle Lazzarini (DRAC Île-de-France) précise que l'évaluation est différente de l'observation. Elle ajoute que l'évaluation est inclusive à toute convention.

Anne-Claire Rocton (DGCA) ajoute qu'il n'y a pas besoin d'argent pour évaluer. On évalue en même temps que l'on construit les projets. De façon indirecte, Occitanie en Scène et Octopus évaluent leur propre animation. Cela fait partie du quotidien de tous. L'évaluation n'est pas à part du reste. Ce que l'on vous propose dans la méthodologie, c'est une veille permanente et partagée qui induit un changement de posture. Dans la méthode proposée, tout le monde est autour de la table et évalue le travail engagé ensemble. On propose de faire l'évaluation différemment de ce qui a été pratiqué jusqu'à maintenant.

Nadège Staebler (Occitanie-en-Scène) estime qu'en tant qu'animateur, Occitanie en scène et Octopus n'ont pas la main sur cette évaluation qui est entre les mains des partenaires signataires du CRDF (Région/ DRAC/État).

Anne-Claire Rocton (DGCA) répond que l'on veut justement poser autre chose que ces anciennes pratiques et désormais tout le monde à son mot à dire. Elle interroge Occitanie en Scène et la DRAC Occitanie par rapport à cette méthode : leur paraît-elle envisageable même si cela prend du temps ?

Valérie Bruas (DRAC Occitanie) répond que cela lui paraît envisageable, mais elle interroge la DGCA sur ce qu'elle entend dans le document proposé par « les personnes ».

Anne-Claire Rocton (DGCA) précise qu'il peut s'agir des acteurs portant des activités connexes à la filière, des usagers ou des personnes qui fréquentent les lieux ou des festivals, ou qui ne les fréquentent pas justement, des acteurs de l'ESS, du développement durable...c'est volontairement très large.

Isabelle Lazzarini (DRAC Île-de-France) indique que plus on élargit et plus l'évaluation sera délicate à mettre en œuvre. Peut-être faudrait-il faire deux étapes ? Par exemple :

- dans un premier temps, une évaluation faite par les principaux partenaires
- dans un deuxième temps, une évaluation partagée en grands cercles

Anne-Claire Rocton (DGCA) répond que dans ce cas, il ne s'agit pas de partage mais d'une présentation ce qui n'est pas du tout la même chose ; l'idée est de sortir de l'entre-soi et pour cela il faut changer la méthode de manière à ne pas tomber dans les mêmes travers.

Valérie Bruas (DRAC Occitanie) signale qu'elle manque de retour d'expérience d'autres régions par le CNV. Par ailleurs, elle indique que le CNV ne figure pas dans le tableau figurant dans le document.

Marie-José Sallaber (IRMA) indique qu'en Nouvelle-Aquitaine, une évaluation est réalisée et la méthode peut être partagée en GTMA. Elle explique alors que des concertations ont lieu avec tout le monde et aboutissent à la mise en place de dispositifs. La discussion est commune. Il est demandé aux bénéficiaires des aides de réaliser une autoévaluation puis une grande évaluation est réalisée. L'évaluation va être prise en compte dans le nouveau contrat selon un principe de concertation et d'évaluation permanente. La méthodologie est en cours de définition avec la création d'un comité de coordination pour mettre en place une évaluation permanente en plus du comité stratégique déjà existant.

Anne Claire Rocton (DGCA) souhaite savoir pourquoi ils créent ce nouveau comité.

Catherine Delpeuch (Région Nouvelle-Aquitaine) explique qu'il s'agit d'une observation faite par l'agence A, qui a réalisé une enquête de 4 mois sur l'évaluation du CRDF (questionnaires et entretiens) qui a été publiée en juillet 2019 sur le site de l'agence. Une partie des observations est intégrée au nouveau contrat pour aller davantage sur une observation permanente. Dans l'ancien contrat, l'observation n'était pas intégrée. Elle signale que l'agence A est une agence régionale. Elle indique également que tous les critères ne sont pas encore définis dans le nouveau contrat. Une concertation aura lieu le 14 novembre dans le cadre de l'AG du RIM.

Marina Watremez (DGCA) demande quels sont les membres du comité stratégique et ceux du comité de coordination ?

Catherine Delpeuch (Région Nouvelle-Aquitaine) indique les membres des deux instances :

- dans le comité stratégique : les partenaires financiers (élus), le RIM, le CESER et la DREAL ;
- dans le comité de coordination : les partenaires financiers (techniciens) et des invités en fonction des sujets à traiter.

Par rapport à ce que propose la méthode du GTMA, les bénévoles et citoyens ne sont pas inclus dans le comité de coordination, mais on organise des conciliations avec eux.

Elle estime que 2 ou 3 comités de coordination s'organiseront pour 1 comité stratégique.

Anne-Claire Rocton (DGCA) pose la question des « invisibles » et de la « zone muette » car certains ne sont jamais invités, entendus et ne seront pas dans les comités. C'est un problème. De quel droit on filtre ? Comment peut-on donner plus de place à tous ? La « zone muette » et les invisibles sont des facteurs très importants, car ils représentent des nouveaux métiers et de nouvelles façons de faire. Il s'agit de permettre la porosité de la pensée permettant des croisements, d'élargir les visions, de se nourrir mutuellement autour de valeurs communes.

Marie-José Sallaber (IRMA) estime qu'il est important de s'appuyer sur les réseaux territoriaux. Dans le cas de la Nouvelle-Aquitaine, le RIM représente les musiques actuelles dans toute leur diversité. La DRAC a également identifié un réseau d'acteurs. La région également. Tous sont convoqués. Ensuite, ils travaillent par territoire pour qu'un maximum de personnes soit touché. Chaque concertation est précédée d'une enquête pour avoir aussi l'avis de tous, pas seulement des présents. Ils ont mis en place une plateforme d'échanges également. Elle indique que l'on tient compte des concertations dans les comités stratégiques.

Valérie Bruas (DRAC Occitanie) indique qu'en Occitanie, ils organisent les lundis de la filière portés par Occitanie en scène pour aller à la rencontre des acteurs. Souvent, ils travaillent par visioconférence et elle estime que cela est épuisant et ne permet pas de bien travailler ensemble.

Catherine Delpeuch (Région Nouvelle-Aquitaine) indique qu'en Nouvelle-Aquitaine, tout est coordonné par le RIM via l'outil Base Camp qui est partagé y compris avec les membres des comités stratégiques et des comités techniques/de coordination.

Anne-Claire Rocton (DGCA) l'interroge sur la présence des réseaux qui ne sont pas « culturels ». Quid également des acteurs culturels qui ne sont pas dans le champ des musiques actuelles ?

Catherine Delpeuch (Région Nouvelle-Aquitaine) répond que c'est ouvert, il n'y a pas de règles. Au départ, le CESER et la DREAL n'étaient pas dans les comités qu'ils ont désormais intégrés. Les acteurs non musiques actuelles sont systématiquement invités aux concertations mais ne sont pas dans les comités.

Pour la Normandie, **Lucas Blaya (Région Normandie)** précise que le CRDF est jeune, donc ils ont peu de recul ou d'analyse précise. Cependant, il indique qu'il existe également un comité stratégique et un comité de coordination. Il n'y a pas de porosité entre les différents comités et les concertations.

Marina Parks (RMAN) explique que la concertation au niveau régional s'est organisée en 2017. Le contrat régional de filière Normandie a été signé en 2018. Trois appels à projets ont été publiés et financés sur la base des préconisations des concertations. Concernant la méthode, ils se sont inspirés

de la méthode SOLIMA pour décliner les concertations dans les 5 départements. Les acteurs se mobilisent fortement. En revanche, elle signale qu'ils n'arrivent pas à mobiliser les signataires du contrat régional de filière dans les concertations ce qui aboutit à un décalage entre celles-ci et les comités stratégiques ou de coordination. Le lien entre la concertation et les comités ne fonctionne pas. Ainsi, les membres des comités découvrent les choses qu'ils n'ont pas entendus auparavant ce qui fait que bien souvent, on ne sait pas comment traiter le sujet. Il faut trouver le moyen d'être plus collectif et plus partagé. Elle indique que les concertations ont concerné environ 90 structures sur la région.

Lucas Blaya (Région Normandie) estime que le rapport à la subvention et à l'instruction est très prégnant. On a du mal à sortir du principe du dispositif de soutien.

Bénédicte Le Pennec (Le FAR) signale qu'une journée a été ajoutée en novembre pour que les acteurs non soutenus puissent rencontrer les financeurs afin de partager les constats/questions. En Normandie la composition des instances est la suivante :

- Comité technique : les signataires, RMAN, le FAR (techniciens).
- Comité stratégique : les mêmes mais au niveau des élus/directeurs.

Lucas Blaya (Région Normandie) complète en indiquant que la méthodologie pour ouvrir le cercle n'a pas encore été discutée mais le principe est posé. Il n'y a pas d'indicateurs posés clairement. La coordination officielle du contrat de filière n'est pas définie aussi précisément qu'en Nouvelle-Aquitaine. En revanche, la relation avec le CNV est solide.

Anne-Claire Rocton (DGCA) souhaite avoir des précisions sur l'ouverture en matière d'évaluation ou de participation.

Marina Parks (RMAN) répond qu'ils n'en sont pas encore là. Le sujet passe toujours en dernier dans les ordres du jour. L'évaluation est posée de manière empirique. Il n'y a pas d'indicateurs posés clairement. La coordination officielle du contrat de filière n'est pas définie aussi précisément qu'en Nouvelle-Aquitaine.

Bénédicte Le Pennec (Le FAR) précise que ce n'est pas une priorité pour l'ensemble des partenaires. La présence des départements amène une complexité car ils ne sont pas toujours présents au comité stratégique. En revanche, la relation avec le CNV est solide.

Anne-Claire Rocton (DGCA) estime que la question de qui porte l'organisation financière des contrats est centrale. On ne souhaitait pas que le CNV soit le porteur financier des contrats de filière car cela était source de difficultés pour les collectivités d'avoir un opérateur national en gestion. C'est d'ailleurs spécifié dans les documents du Ministère de la culture. Les cas sont différents dans chaque région et ce qui est intéressant c'est de voir comment les choses évoluent dans chaque territoire. Les CRDF se limitent aux appels à projets or ils ne sont pas le sujet. Ce n'est pas un dispositif de plus. Le sujet est de travailler autrement sur les territoires et d'organiser les travaux des différents acteurs concernés. Cela ne veut pas dire qu'il n'y pas d'appels à projets, mais ils arrivent ensuite.

Valérie Bruas (DRAC Occitanie) signale qu'ils sont souvent rattrapés par le politique qui veut tout de suite des appels à projets qui doivent être produits ou renouvelés tous les ans.

Sandrine Mandeville (RMAN) ajoute qu'en Normandie, ils sont dans le même cas.

Nadège Staebler (Occitanie-en-Scène) indique qu'il y a eu une concertation en Occitanie pour présenter le CRDF sans forcément parler des dispositifs, mais il est effectivement très difficile de déconstruire les schémas des politiques mais également des acteurs. Par conséquent, on perd parfois le sens de ce qu'on fait et pourquoi on le fait.

Anne-Claire Rocton (DGCA) estime qu'il y a deux temporalités différentes : le temps de la construction des politiques publiques et celui du politique. Il faut donc marcher sur deux pattes qui n'avancent pas au même rythme ce qui est très complexe mais indispensable.

Marina Watremez (DGCA) demande si une raison particulière est invoquée par les financeurs publics pour ne pas participer aux concertations.

Sandrine Mandeville (RMAN) répond que la raison invoquée pour le cas de la Normandie est celle de la liberté de parole. Elle ajoute que quelques représentants des départements sont néanmoins venus.

Isabelle Lazzarini (DRAC Île-de-France) estime que cela lui semble être un peu un « alibi » de la part des partenaires mais en revanche, elle s'interroge sur l'aspect « chronophage » des concertations.

Marina Parks (RMAN) explique qu'ils organisent des réunions dans les cinq départements du territoire puis une réunion de synthèse régionale à laquelle les partenaires pourraient venir sans être présents partout mais ce n'est pas le cas donc les échanges sont de moins en moins partagés.

Lucas Blaya (Région Normandie) constate que la méthode fonctionne mieux dans les territoires où le réseau est mieux assis et pour lesquels il y a une habitude à faire de la concertation.

Marie-José Sallaber (IRMA) rappelle que le CRDF de Nouvelle-Aquitaine est une volonté de la région. Elle explique que le sujet de mettre en œuvre un « ticket d'entrée » pour être dans la gouvernance du CRDF ainsi qu'au comité technique est l'objet de débat.

Lucas Blaya (Région Normandie) indique que c'est une question politique à laquelle ils sont évidemment sensibles.

Catherine Delpuch (Région Nouvelle-Aquitaine) explique que cela ne figure pas dans la nouvelle version du CRDF pour la période à venir. La question est de savoir comment on donne la même chance à tous les territoires tout en faisant entrer les départements. La région pourrait demander aux départements un montant plancher d'intervention dans le CRDF mais rien n'est acté pour le moment c'est une piste de travail.

Anne-Claire Rocton (DGCA) répond qu'elle est interloquée par ce qu'elle entend. Il faut se poser la question du sens du CRDF qui n'est pas un outil de subvention. Ce qui est dit démontre pour elle que cela n'a pas été compris. L'État regarde le plus souvent uniquement ce qu'il aide or le CRDF se doit de regarder tout le reste. Les collectivités dans leur ensemble doivent entrer dans cette dynamique et les acteurs au sens large également. Comment on retravaille les « cases » ensemble ? Dans ce qu'elle entend, on retombe dans tous les travers qu'on connaît déjà (verticalité.....).

Marie-José Sallaber (IRMA) souligne l'importance au niveau de la région de la volonté d'assurer une neutralité et une équité territoriale. L'idée est de faire entrer des partenaires mais cela peut fragiliser une certaine neutralité bienveillante car il existe des volontés de certains élus de « récupérer » le CRDF. Le principe de la neutralité a été accepté par les partenaires. Elle ajoute que les appels à projets peuvent aussi prendre la forme d'accompagnement non financier comme celui relatif à la transition énergétique.

Anne-Claire Rocton (DGCA) répond qu'il convient de s'interroger sur la façon dont on fait entrer les nouveaux partenaires. La DGCA va interroger les DRAC pour avoir leur retour.

Aude Chandoné (Grands Formats) se questionne sur le rôle du GTMA en ce qui concerne l'évaluation des CRDF qu'elle ne comprend pas très bien. D'autre part, elle signale que les retours qu'elle a pu avoir de la part des artistes sur les territoires concernés vont tous dans le même sens, ils sont concertés mais pas entendus. Elle voudrait savoir qui à la DGCA est l'interlocuteur sur les CRDF.

Marina Watremez (DGCA) répond que le GTMA est le lieu de l'observation et de l'évaluation nationale des CRDF. Cela n'empêche pas chaque CRDF de réaliser sa propre observation et son évaluation. Il y a une articulation à trouver entre le régional et le national. En ce qui concerne la méthode proposée, le comité d'évaluation partagée proposé dans le document concernant tout à la fois les CRDF dans les régions et le GTMA en tant que lieu de partage au niveau national sur les CRDF. Elle estime que la configuration du GTMA pour traiter le sujet initie cette dynamique et amorce le CEP (comité d'évaluation partagée) qui pourrait être celui du GTMA. On avance ensemble et petit à petit le GTMA s'élargit lorsqu'il évoque le sujet des CRDF. Enfin, les deux interlocuteurs « nationaux » sur les CRDF sont elle-même pour la délégation à la musique et Anne-Claire Rocton pour l'inspection.

Anne-Claire Rocton (DGCA) ajoute qu'il est important de savoir comment les CRDF seront portés au sein du centre national de la musique (CNM) qui va être créé au 1^{er} janvier. Le CNM aura comme périmètre d'intervention l'ensemble du champ de la musique et non les musiques actuelles.

Marie-José Sallaber (IRMA) indique qu'en ce qui concerne la musique enregistrée, c'est bien l'ensemble des esthétiques qui est concerné.

Marina Watremez (DGCA) indique qu'un des « défauts » qu'elle a pu constater c'est que la filière est considérée uniquement par le prisme économique alors qu'elle n'est pas qu'économique. C'est très restrictif.

Anne-Claire Rocton (DGCA) insiste sur ce point, la filière est une chaîne de métiers.

Il est convenu d'organiser un GTMA fin janvier pour évoquer à nouveau le sujet. Les retours sont demandés pour mi-décembre.

2) Présentation et validation de la trame commune de questions sur la place des femmes dans les musiques actuelles

Marina Watremez (DGCA) présente la trame synthétique de questions sur laquelle le sous-groupe de travail s'est accordé. Le questionnaire est volontairement réduit à ce stade, il s'agit de lancer la dynamique commune permettant d'initier une observation de ce sujet sur l'intégralité du champ des musiques actuelles tant spectacle vivant que musique enregistrée, qui n'existe pas aujourd'hui. Pour cela, il convient d'observer la même chose et de la même manière. C'est l'objet de la trame proposée. L'idée est de développer les questions au fur et à mesure car si le nombre de questions est trop élevé, personne ne répondra or ce n'est pas le but.

Le sous groupe de travail a pris 3 entrées « génériques » qui paraissent adaptées à l'ensemble des structures du secteur :

- la gouvernance
- l'équipe administrative et technique
- les artistes.

Les questions ne couvrent pas tout c'est évident et c'est voulu à ce stade. Par ailleurs, les questions peuvent être reformulées pour s'adapter à la réalité des acteurs si besoin, le tout c'est que cela permette d'avoir la donnée souhaitée. De même, toutes les questions ne sont pas destinées à tous les acteurs (exemple : l'enseignement) , les fédérations choisiront en fonction de la réalité de leurs adhérents.

Si le GTMA valide cette trame, les questions seront désormais intégrées à l'observation réalisées par les fédérations ou réseaux en fonction de leur rythme d'observation régulière (annuelle, biennale...) à partir de 2020. On devrait avoir les premiers retours en 2021 sur des données 2020.

Les membres du GTMA conviennent d'identifier ces questions au sein de leurs questionnaires respectifs de manière à éviter les doublons, car les adhérents peuvent parfois être communs à plusieurs réseaux ou fédérations.

Vera Bezsonoff (FEDELIMA) propose deux modifications sur l'équipe administrative :

- parler de direction générale plutôt que de direction
- ajouter une question relative à la fonction de coordination générale.

Elise Gouhot (DGCA) pose la question des artistes en groupe. Elle indique que le réseau des associations H/F, dont H/F Bretagne, qui fait beaucoup d'études, a tranché le sujet pour déterminer les groupes mixtes H/F. Ils considèrent être dans la mixité à partir du moment où il y a 40 % de femmes. On pourrait se caler là-dessus pour avoir des données comparables.

Anne-Claire Rocton (DGCA) répond que le ministère est déjà sur cet indicateur qui figure dans les textes et que SVL s'est calé sur ce que faisait le ministère de ce point de vue. Le sujet est important, mais comme déjà expliqué on avance par phase.

Sous réserve des deux modifications demandées par la Fédélima, la trame est adoptée par le GTMA et peut désormais être communiquée à tous.

Fin de séance.